



# LES SURVIVANCES TEMPLIÈRES

---

# LES SURVIVANCES TEMPLIÈRES

---

Rappelons que, créé en 1119 par Hugues de Payns, en Palestine, l'ordre du Temple reçut sa règle au concile de Troyes, le 14 janvier 1128, de Bernard de Clairvaux (le futur saint Bernard). Les chevaliers avaient fait les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

À la suite d'une accusation de Philippe IV (dit le Bel) qui désirait s'approprier leurs richesses, les templiers furent arrêtés le 13 octobre 1307, avec la complicité du pape Clément V.

Un concile convoqué à Vienne, le 13 octobre 1311, abolit l'ordre et confisqua ses biens par une bulle papale du 22 mars 1312.

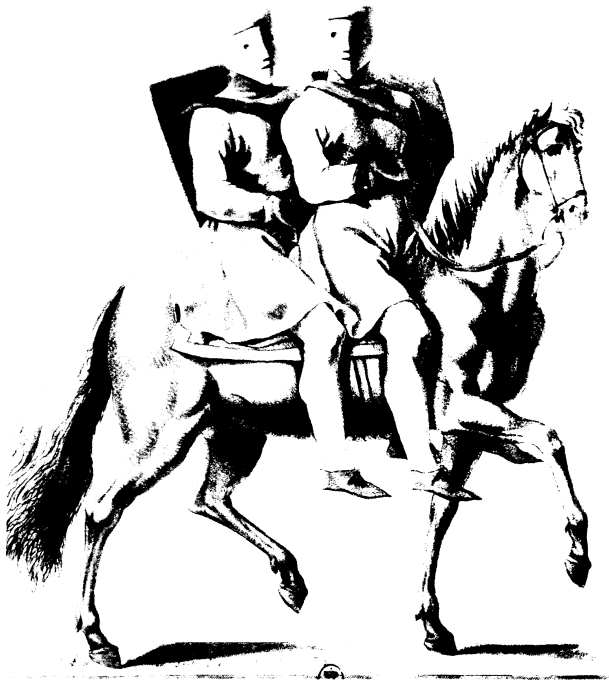
La sentence fut prise sans entendre la défense des chevaliers, exception faite pour les délégués d'Aragon et de Catalogne qui votèrent contre cette dissolution.

Le 18 mars 1314, le grand-maître Jacques de Molay et le précepteur de Normandie, Geoffroi de Charnay, furent brûlés vifs, à petit feu, dans l'île de la Cité.

De nombreux autres chevaliers furent brûlés vifs après avoir été torturés par les Inquisiteurs.

C'est en France que la répression fut le plus durement ressentie.

(Compilation à partir des travaux de Pierre Mariel, Louis Pauwels, Robert Amadou e.a)



REPRÉSENTATION CLASSIQUE  
DES TEMPLIERS :  
LA MONTURE

Les chevaliers avaient à leur service un certain nombre d'ouvriers, de cultivateurs, d'artisans, etc., qui accomplissaient les travaux matériels qui n'étaient pas compatibles avec leur mission de chevalerie.

Il est possible que certains rescapés aient rejoint les groupements de travailleurs spécialisés, tailleurs de pierres, constructeurs, charpentiers, etc., qui, sous la protection du Temple, étaient groupés en confréries conservant soigneusement les secrets de leur métier.

## FRANCE

---

Il semble qu'en France, certains chevaliers continuèrent, dans le plus grand secret, de se réunir et de poursuivre, avec des moyens réduits, la mission première.

L'historien Probst-Biraben, dans son ouvrage les Mystères des templiers, fait état d'un différend opposant religieux et propriétaires d'un hôtel à Paris, au XVe siècle. Dans le texte officiel, le parlement nomme les propriétaires de l'hôtel les “Messieurs du Temple” et les déboute au profit des religieux. L'arrêt du parlement de Paris est daté des 6 et 24 février 1618. On relève, pour la même affaire, des arrêts de ce même parlement datés de 1622 et 1623. Ainsi, si on ne donne plus aux templiers le titre de chevaliers, on les reconnaît encore sous le nom de “Messieurs du Temple”. On ne sait à

quelle filiation se rattachent ces “Messieurs du Temple”.

Une tradition affirme que Jacques de Molay aurait désigné comme successeur un certain Larmenius, qui serait à l'origine de l'ordre templier, aboutissant, en 1804, au grand-maître Bernard-Raymond Fabré-Palabrat.

On connaît l'existence de cet ordre par des manifestations officielles autorisées par les autorités civiles et religieuses. En 1808, une cérémonie fut célébrée à Paris en l'église Saint-Paul-Saint-Antoine pour l'anniversaire de la mort de Jacques de Molay. Des cérémonies identiques furent renouvelées en 1824 à Saint-Germain-l'Auxerrois, et, en 1839, à l'église des Petits-Pères.

La suite ininterrompue des grands-mâîtres, les nouveaux statuts de 1705 font penser que cet ordre est bien dans la ligne de la Milice du Temple. D'autre part, au moment de la Révolution française, le grand-maître, le duc de Cosse-Brissac, aurait eu le souci constant de préserver l'ordre de la tourmente. Il en fut de même pour son successeur, le frère Radix de Chevillon.

Certains auteurs ont nié l'authenticité de la succession par le fait que Jean de Larmenius ne parut pas et ne fut pas cité au procès.

Le grand-maître Fabré-Palabrat, à la suite de différends à l'intérieur de l'ordre, donna sa démission. Un an plus tard, il acceptait de reprendre sa charge.

Après 1841, on perd le fil de l'histoire de cette branche de l'ordre du Temple.

Cependant, en 1863, en Afrique du Nord, l'Écho d'Oran, relatant les funérailles de M. Renaud-Lebon, cite un passage de son oraison funèbre dans laquelle il est fait mention de son état de Templier.

Le 5 décembre 1863, le frère Louis-Théodore Juge, commandeur de Tulle, écrit à Elizé de Montagnac. Dans cette lettre, il reconnaît que l'ordre du Temple est éteint. C'est le dernier document officiel concernant cette filiation de l'ordre primitif.



## ORDRE DU CHRIST (PORTUGAL)

---

Après l'arrestation des templiers, le pape Clément V adressa (en avril 1308) une lettre aux rois de Castille, d'Aragon et de Portugal, leur ordonnant d'arrêter les chevaliers et de les livrer aux Inquisiteurs.

L'innocence des accusés fut reconnue en Castille par le concile de Tolède et Salamanque, en Aragon et en Catalogne par le Concile de Tarragone, après qu'ils eurent nié sous la torture les accusations dont on les accablait.

Au Portugal, l'évêque de Lisbonne — assisté d'autres prélats — ne trouva pas matière à condamnation. En 1317, le roi Denis Ier du Portugal demande le maintien de l'ordre du Temple dans ses États. Par une bulle du 15 mars 1319, le pape Jean XXII rappelle la condamnation des templiers par Clément V, mais accorde le maintien de l'ordre sous le

nom de chevaliers du Christ et le fait résider à Castro-Marino.

Le premier grand-maître de cet ordre du Christ, Gil Martin, fut alors relevé de ses fonctions de grand-maître de l'ordre de Calatrava-d'Avis. Tous les biens, revenus, privilèges et hommes du Temple passèrent au nouvel ordre. Ils portaient le manteau blanc à croix rouge du Temple avec pour seule différence une petite croix blanche à l'intérieur de la rouge. Quant au nom de chevaliers du Christ, il les désignait, dès leurs origines, conjointement avec celui de chevaliers du Temple de Jérusalem.

La plupart des dignitaires du Temple conservèrent leur titre dans le nouvel ordre.

Le roi Denis restitua les revenus qu'il avait perçus pendant le cours de leur procès.

Le serment de fidélité prévoyait que “notre Cher Fils”, l'abbé du monastère d'Alcobaça, de l'ordre de Cîteaux, du diocèse de Lisbonne, pourrait — et ses successeurs après lui — exercer les droits de visite et de correction

dans l'ordre ainsi nouvellement fondé par  
Nous, tant sur le chef que sur les membres,  
toutes les fois qu'il le jugera convenable...  
“Nous voulons, de plus, que ledit abbé —  
c'est-à-dire celui qui sera en exercice — ou  
son lieutenant, et à défaut de celui-ci  
l'économe du monastère, reçoive le serment  
de fidélité dudit grand-maître ou de ses  
successeurs, dans les formes ci-dessous en  
notre nom, et en celui de l'Église romaine,  
chaque fois qu'un nouveau maître sera  
nommé dans l'ordre...”

Il faut préciser que l'abbé d'Alcobaça  
remplissait ces mêmes fonctions dans l'ordre  
du Temple.

Les chevaliers firent aussi serment de fidélité  
au roi et suivirent la règle de Calatrava : “Le  
tout, conformément aux règles de Calatrava  
que nous voulons voir observer à cet égard  
dans le nouvel ordre”. Cette règle était  
identique à celle du Temple. En 1366, le siège  
de l'ordre fut transféré de Castro-Marino à  
Thomar. Les archives conservées dans cette

ville confirment que tous les premiers chevaliers reçus étaient bien des Templiers.

Le roi Denis fit planter près de la mer de vastes forêts dont les arbres étaient destinés à la construction de navires. Cent ans plus tard, les chevaliers du Christ financèrent les grands explorateurs : Vasco de Gama découvrit de nouvelles terres grâce aux chevaliers. Aucun vaisseau portugais ne pouvait naviguer sous un pavillon autre que celui de l'ordre. Il en fut de même en Espagne où les caravelles de Christophe Colomb étaient marquées de la croix du Temple.

En 1525, la grande-maîtrise fut définitivement rattachée à la couronne par décision du pape Adrien VI.

Le pape Alexandre VI releva les chevaliers laïcs de leurs vœux de chasteté et de pauvreté, ne conservant que le vœu d'obéissance.

## ORDRE DE MONTESA (ESPAGNE)

---

En Espagne, le processus fut le même qu'au Portugal. On donna la forteresse et la ville de Montesa à quelques chevaliers de Calatrava qui y reçurent des templiers avec leurs biens, titres et revenus.

C'est encore le pape Jean XXII qui l'ordonna le 4 juin 1317, par une bulle identique à celle concernant l'ordre du Christ. L'ordre de Montesa reçut aussi la règle de Calatrava.

Ses dignitaires, issus du Temple, conservèrent leurs prérogatives et leurs titres. Ils avaient pour visiteur l'abbé de Sainte-Croix.

Leur costume était, sans modification, celui du Temple.

En 1542, le pape Paul III leur permit le mariage. Cet ordre, comme celui du Christ, est devenu honorifique.

## ALLEMAGNE

---

Une autre filiation certaine est, au sein de l'Ordre teutonique, l'ordre des chevaliers Porte-Glaive, qui donna naissance à la Stricte Observance Templière.

L'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques, ou Chevaliers teutoniques, fut créé en 1128. Il avait pour but de protéger et secourir les croisés et pèlerins allemands malades ou démunis de ressources. Ils suivaient la règle de saint Augustin qui comprenait la règle monacale et hospitalière de saint Jean et la règle militaire des templiers.

Ils portaient un costume blanc sur lequel était brodée la croix de sable (noire), pattée et orlée d'argent.

On a peu de détails sur les débuts de cet ordre.

Au retour de la dernière Croisade, en 1291, les Teutoniques se fixèrent en Allemagne, conquièrent la Prusse, la Nouvelle-Marche, la Livonie et la Courlande, le tout divisé en trois langues, ou maîtrises, autonomes : Prusse, Livonie, Allemagne.

En 1237, les chevaliers de Livonie s'incorporèrent à l'Ordre teutonique à la demande du grand-maître de Livonie, le frère Volkin, avec l'accord du grand-maître des Teutoniques, le frère Salza.

En 1204, Albert 1<sup>er</sup>, évêque de Riga, avait créé les chevaliers Porte-Glaive, qui portaient aussi le nom de Ensifères, chevaliers de Livonie et chevaliers du Christ.

L'ordre fut approuvé par le pape Honorius III, à la demande de Dominique de Guzman (le futur saint Dominique). La structure et la règle de cet ordre étaient semblables à celles des

chevaliers du Temple et ses premiers éléments furent des templiers.

Tout au long de l'histoire des chevaliers teutoniques, les chevaliers de Livonie restent une “langue” à part et conservent leurs archives et leurs coutumes propres. Lors de l'arrestation des templiers en France, en 1307, le pape Clément V demanda à l'Allemagne d'agir de même. Mais les conciles de Trèves et de Mayence acquittèrent les templiers qui rejoignirent l'Ordre teutonique et les chevaliers de Livonie.

Le 14 juillet 1410, la défaite de Tannenberg porta un coup fatal à l'Ordre teutonique.

Par le traité de Thorn, le 19 octobre 1466, l'Ordre teutonique de Prusse devient vassal du roi de Pologne. Il sera sécularisé en 1525, sous l'influence du luthérianisme.



Cette même année 1525, les chevaliers de Livonie (Porte-Glaive) reprirent leur autonomie, sur l'initiative de Walter de Plettenberg, avec l'assentiment d'Albert de Brandebourg, grand-maître des Teutoniques. L'ordre avait définitivement perdu les maîtrises de Prusse et de Livonie, mais cette dernière resta attachée aux Teutoniques.

En 1801, l'ordre des chevaliers teutoniques ne comptait plus que quelques chevaliers.

La paix de Presbourg, le 26 décembre 1805, plaça l'ordre sous l'autorité de l'empereur d'Autriche, à la demande de Napoléon. Ce fut la fin virtuelle de l'ordre.

En 1809, lorsque Napoléon supprima l'ordre dans tous les États de la confédération du Rhin, celui-ci ne comptait plus que 61 chevaliers et n'avait plus que les bailliages d'Autriche et de l'Adige (Tyrol).

En 1834, l'ordre retrouva une certaine autonomie. En 1886, il existait encore à Vienne sous le nom d'Institut Religieux de Chevalerie Indépendante. Il y avait aussi une branche régulière aux Pays-Bas (Utrecht).

Pendant toutes les Croisades, les Ordres teutoniques, du Temple et de Saint-Jean, avaient combattu côte à côte malgré quelques légers différends qui les opposèrent parfois.

En 1620 (ou 1627), les chevaliers Porte-Glaive donnèrent naissance à la Stricte Observance Templière, chevalerie à forme maçonnique. Le nouvel ordre s'efforça de reprendre l'ancienne règle du Temple. Les diverses branches de la Stricte Observance Templière qui survivent au Danemark, en Allemagne et en France sont très secrètes.

## ÉCOSSE ; ANGLETERRE

---

En 1314, le 24 juin (Saint-Jean d'été), Robert Bruce, roi d'Écosse, qui est grand-maître de l'ordre du Temple, donne aux templiers le nom d'ordre du Chardon de Saint-André d'Écosse. Ainsi, comme en Espagne et au Portugal, l'ordre du Temple reste le même, seul le nom change.

Après un temps de sommeil, Jacques V d'Écosse réveille l'ordre, en 1540, sans que la filiation soit interrompue.

En 1593, le roi Jacques VI, après avoir rédigé un traité de théurgie, constitue la Rose-Croix Royale, avec 32 chevaliers de l'ordre du Chardon. Cette Rose-Croix deviendra l'Invisible Collège et, en 1662, la Royal Society.

En 1659, au sein de la maçonnerie opérative anglaise et écossaise, se crée l'ordre des Maîtres Écossais de Saint-André, qui devient un degré de cette maçonnerie.

Jusqu'en 1687, l'ordre du Chardon est inactif. À cette date, Jacques II d'Angleterre lui redonne vie. Ce roi, pendant son exil en France, crée en 1688, à Saint-Germain-en-Laye, une loge de l'ordre des Maîtres de Saint-André, avec des éléments de sa suite affiliés à la loge d'Angleterre.

La même année 1688, H.G. de Marshall, qui appartenait déjà à la Stricte Observance Templière, est reçu Maître Écossais de Saint-André et crée dans la maçonnerie allemande le Régime Ecossais Rectifié.

Ce rite ne reconnaît cependant pas la filiation templière, comme le fait remarquer Jean Tourniac : “C'est ainsi que la maçonnerie [...] ne se déclara pas comme l'héritière

légitime du Temple [...], mais ne nia pas l'existence de rapports prouvés de tradition constante entre le Temple et le Régime.”



LA TOUR DU TEMPLE - PARIS

## AUJOURD'HUI

---

Actuellement, un nombre toujours croissant de sectes et de conventicules se réclament de la survivance templière. Ils n'apportent pas de preuves convaincantes, et la guerre sourde et acharnée qu'ils se font entre eux ne plaide pas en faveur de leur authenticité.

Ouvrages à consulter :

Ambelain (R.) : Templiers et rose-croix (Paris, Niclaus, 1949).

Probst-Birabeu (J.-M.) : les Mystères des templiers (Nice, 1947).

Vergez (J.) : les Tours inachevées (Paris, Julliard, 1959).

Tourniac (J.) : Principes et problèmes spirituels du Rite Ecossais Rectifié (Dervy, 1969).

Le Forestier (R.) : la Franc-Maçonnerie occulte et templière (Paris, Aubier, 1970).



eBookEsoterique.com réédite  
des livres d'Esotérisme  
et d'Occultisme,  
de Radiesthésie et  
Ondes de formes  
qui sont devenus rares ou épuisés.

Visitez notre site :  
[www.ebookesoterique.com](http://www.ebookesoterique.com)

Inscrivez-vous pour recevoir le Bulletin-Info



## Ésotérisme – Occultisme – Hermétisme



Les Chroniques  
Ésotériques



### **Les Chroniques Ésotériques**

sont de courts récits, contes et nouvelles sur :  
Les forces inconnues - Les mystères - Les arts  
divinatoires - La réussite personnelle  
Les secrètes des peuples - Magnétisme, hypnose,  
suggestions - Spiritisme - La magie du cœur  
Physiognomonie et autres sujets ésotériques.  
Collection de 57 monographies.

### **L'Encyclopédie Ésotérique**

vous apportera des réponses précieuses.  
Les articles, dossiers, essais, monographies apporteront  
des mises au point précieuses,  
parfois des points de vue révolutionnaires.

Découvrez tous les rubriques  
d'Ésotérisme – Occultisme – Hermétisme sur  
[www.ebookesoterique.com](http://www.ebookesoterique.com)





## **Radiesthésie – Radionique & Ondes de Formes**

**Livres de Radiesthésie – Radionique  
& Ondes de Formes *format Papier***

**Livres de Radiesthésie – Radionique  
& Ondes de Formes *format Kindle***

**Documentation sur les Radiesthésistes  
et Auteurs d'ouvrages radiesthésiques**

**Blog de Radiesthésie – Radionique  
& Ondes de Formes**

**Cours de Radiesthésie Gratuit  
Familiarisez-vous avec la Radiesthésie en 10 jour**

**Découvrez tous les rubriques intéressant  
les amateurs et professionnels  
de Radiesthésie et de Radionique sur  
[www.ebookesoterique.com](http://www.ebookesoterique.com)**